

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Communautaire

N° 2023-07-15

Séance du mardi 11 juillet 2023

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS -
LECTURE PUBLIQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230711-20230711_CC_D15-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2023

Affichage : 31/07/2023



Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 4 juillet 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 11 juillet 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Adeline BOURSIER, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Christophe DESTRAS, Annie DETHY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Josette FOLLEAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENEGBRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Pierre-Jean ROCHETTE, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Hervé BEAL par Josette FOLLEAT, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Julien RONZIER par Annie DETHY

Pouvoirs : Pierre BARTHELEMY à René AVRIL Christine BERTIN à Marc ARCHER Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU Christophe BRETON à Pierre VERDIER Annick BRUNEL à Christian SOULIER Jean-Baptiste CHOSSY à François MATHEVET Pierre CONTRINO à Cindy GIARDINA Béatrice DAUPHIN à Olivier JOLY Géraldine DERGELET à Jean-Paul FORESTIER Serge DERORY à Alban FONTENILLE Thierry DEVILLE à Eric LARDON Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc

DAVAL-POMMIER Carine GANDREY à Thierry MISSONNIER Jean Marc GRANGE à Marie-Thérèse GAGNAIRE Alain LAURENDON à Gilbert LORENZI Patrick LEDIEU à Serge GRANJON Rachel MEUNIER-FAVIER à Jean-Paul TISSOT Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET Nicole PINEY à Yves MARTIN Michel ROBIN à Roland BOST Pascal ROCHE à David SARRY Carole TAVITIAN à Ghyslaine POYET

Absents : Christiane BRUN-JARRY Bertrand DAVAL Julien DEGOUT Jean Maxence DEMONCHY André GACHET Jean-Claude GARDE Flora GAUTIER Jean-René JOANDEL Mickaël MIOMANDRE Gérard PEYCELON Monique REY

Secrétaire de séance : Patrick ROMESTAING

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	93
Nombre de membres suppléés :	5
Nombre de pouvoirs :	24
Nombre de membres absents :	11
Nombre de votants :	117

Vu l'article L.5211-17 du CGCT,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière culturelle,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2 du 12 juillet 2022.

Considérant l'intérêt de signer une convention de partenariat et d'objectifs avec le département de la Loire concernant le développement de la lecture publique sur son territoire.

Le Département de la Loire met en œuvre une politique de lecture publique visant le développement social et culturel de la population et l'accès de tous les ligériens aux services d'une bibliothèque. Il agit en complémentarité de l'offre proposée par Loire Forez agglomération pour la structuration et l'animation du réseau Copernic et propose gratuitement aux structures partenaires une offre annuelle de formations, des outils d'animation et la fourniture de documents.

En contrepartie, LFa s'engage, pour ses équipements en régie directe, à :

- disposer d'un budget de 2€ par an et par habitant pour constituer, renouveler et maintenir le fonds documentaire,
- disposer d'un budget annuel pour développer des actions culturelles et organiser un événement culturel a minima une fois par an,
- former régulièrement ses salariés aux enjeux de lecture publique,
- proposer l'accès gratuit aux médiathèques, aux animations et aux actions culturelles

Cette convention est valable jusqu'à la fin du Schéma départemental de lecture publique, soit le 31 décembre 2027. Elle se verra annulée et remplacée avant le terme prévu par la convention tripartite entre le département de la Loire, Loire Forez agglomération et la commune dès validation de celle-ci par l'ensemble des parties.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la convention de partenariat et d'objectifs avec le département de la Loire pour le développement de la lecture publique sur son territoire
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette rétrocession.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 11 juillet 2023
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,